

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

L'Armistice à Paris. — Le Relais Sacré. — Notre fête du 15 Novembre. — Nos prochaines fêtes. — Ouverture du Restaurant. — La Caisse des Pensions. — La Croix du Combattant Volontaire. — Chiens-guides. — Légion d'Honneur. — Une distinction. — Le Bureau du Comité d'Action.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 octobre 1936. — Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Régionale de Lyon le 22 octobre 1936. — Procès-verbal de la réunion de la Section des Bouches-du-Rhône le 28 octobre 1936. — Compte rendu de la réunion de la Régionale de Bordeaux le 8 novembre 1936. — Avis divers. — Listes des donateurs.

Administration :

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85.83 — Chèque Postal : 160.31

88
609

L'ARMISTICE A PARIS

◆◆◆

HOMMAGE AUX MORTS

11 novembre 1918-11 novembre 1936. Il y a dix-huit ans, le canon se taisait, une immense joie avivait tous les cœurs, la France était sauvée, mais la victoire se payait du sang de millions d'hommes.

En fêtant l'Armistice, en revivant la minute où l'on prenait fin plus de quatre années d'angoisse, le peuple de France veut se souvenir de ceux qui tombèrent pour le droit, animés de l'espoir que leur sacrifice délivrerait pour toujours de la guerre le monde.

Survivants de la grande tourmente, cet idéal n'est pas éteint en nous et c'est pour communier en la pensée des morts que, nombreux chaque année, nous montons à l'Etoile. Groupés autour de la dalle sacrée, que viennent dire ces mutilés et ces anciens combattants à leur camarade dont le sacrifice fut total? Ils viennent, en une minute de silence, faire serment d'espérer qu'un jour les hommes cesseront de se haïr et que tant de souffrances et de deuils seront les piliers du temple de la paix. Qu'importent les angoisses de l'heure, leur présence atteste la volonté de paix de la France, mais d'une France qui ne s'abandonne pas. A ceux qui sont tombés pour le salut commun, les anciens combattants font hommage de leur foi en la destinée du pays.

L'U.A.G., fidèle à ces sentiments de piété, s'est assemblée cette année, comme les précédentes, au rond-point des Champs-Élysées, pour prendre la tête du cortège des anciens combattants. Plus de cent camarades sont rangés derrière le drapeau de l'Union et notre colonne s'avance, saluée de la foule respectueuse et des troupes présentant les armes.

Je ne vous décrirai pas toute la cérémonie : l'arrivée des drapeaux, celle du Président de la République. L'heure du : « Cessez le feu »

Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn; |
| † M. le général Balfourier; | M. Krug; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter; | Mme la maréchale Maunoury; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | † M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty; | M. le général Sainte-Claire-Deville; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot; |

de 1918 fait place à la minute du recueillement. La sonnerie aux morts retentit, un vent léger emporte le vol de nos pensées vers la ligne de feu, vers ce coin de terre française où notre regard s'est posé pour la dernière fois.

Le défilé des troupes terminé, allons-nous nous séparer ? Non. La voix écoutée de notre camarade Izaac a lancé qu'en un tel jour des anciens poilus doivent serrer les rangs. Nombreux sont ceux qui répondent à son appel et un déjeuner de 130 couverts vient montrer notre belle camaraderie.

La Confédération, d'accord avec le Gouvernement, ayant organisé pour l'après-midi un grand défilé groupant tous les anciens frères d'armes, l'U.A.G., une seconde fois, reçoit la mission d'ouvrir la marche et avec nous, vers le Soldat Inconnu, monte l'âme de tout un peuple pour un solennel hommage.

Le soir vient, la nuit venteuse de novembre ramène les survivants de la tourmente à l'Arc de Triomphe où le général Gouraud, pour ranimer la flamme, attend le flambeau allumé le matin à Bruxelles; sur la tombe du Soldat Inconnu belge et rapporté à Paris par une délégation d'anciens combattants, parmi lesquels notre Président Conan représentait l'Union.

Ancien soldats belges, anciens soldats français ont échangé ainsi un gage de fraternelle amitié, mais pour nous, Français, dans ce symbole il y a davantage : le flambeau venu de Bruxelles est le rappel du sacrifice d'un peuple neutre pour le droit. La victoire, ce mot revient sous ma plume en terminant, n'en devons-nous pas une grande part à la vaillance de l'armée belge d'août 1914; en ce jour anniversaire, il est juste que nous nous en souvenions.

Edmond GUILLAM.



LE RELAIS SACRÉ

LA CÉRÉMONIE A BRUXELLES

Le Relais Sacré est l'une des manifestations les plus touchantes d'après-guerre.

Tous les ans, la veille de l'Armistice, à la Flamme perpétuelle qui brûle sur la tombe des Soldats Inconnus Français et Belges, est allumé un flambeau. Celui-ci est veillé toute la nuit par des anciens combattants, puis emporté le lendemain matin par une escorte d'honneur pour aller, le 11 novembre, d'une capitale à l'autre, ranimer, par une flamme fraternelle, le vivant souvenir de tous ceux qui ont souffert de la guerre, auprès de leur camarade inconnu.

Comme les années précédentes, l'U.A.G. a délégué un des siens pour aller, de Bruxelles à Paris, accompagner la flamme symbolique. Le 10 au soir, à Bruxelles, au pied de la Colonne du Congrès, où, gardé par les lions, emblèmes des armes belges, dort le Soldat Inconnu, l'aide de camp du Roi a allumé le flambeau et l'a remis à la délégation des anciens combattants, pendant que la fanfare des Guides faisait entendre les sonneries réglementaires. Puis, conduit par le général Pontus, le cortège se rendit à l'Hôtel de Ville où il fut reçu par le bourgmestre, M. Max. Dans la salle décorée aux couleurs françaises et belges, la veillée commença.

Il n'est pas un de nous, mes chers camarades, qui ne connaisse le bourgmestre Adolphe Max. Le monde entier se souvient de son admirable conduite pendant les quatre années que dura le martyre de la Belgique et de sa capitale sous l'occupation allemande. Nous savons aussi que M. le bourgmestre Max fut, pour notre Union, un ami généreux. Il tint à nous renouveler ses sentiments de sympathie et vint s'entretenir quelques instants avec nous aussitôt après la cérémonie officielle.

Nous ne pouvons ici nous étendre à notre gré sur tous les détails de ce pèlerinage plein de faits touchants. Après l'hommage rendu dans ce bel Hôtel de Ville, par les anciens combattants français à la nation

belge tout entière, à son Roi chevalier, c'est, sur la route de Paris, la transmission du flambeau à chaque relais : Mons, Cambrai, Bapaume, Péronne, Saint-Quentin. C'est, devant les cimetières militaires où dorment Anglais, Canadiens, Français, la sonnerie aux morts. Puis, à Rethondes, dans la nuit, sous la lueur des torches que portent les spahis algériens, le serment de Verdun renouvelé. C'est, enfin, la remise à l'Arc de Triomphe du flambeau au général Gouraud et la Flamme Belge ravivant la Flamme Française, symbole émouvant de l'amitié qui liera à jamais les frères d'armes des deux nations.

A. CONAN.

NOTRE FÊTE DU 15 NOVEMBRE

Au cours d'une récente séance, notre Conseil d'administration mettait au point une idée depuis longtemps caressée, en même temps qu'il donnait satisfaction à un désir exprimé par divers membres de l'Union, en décidant l'organisation de fêtes diverses pendant la saison 1936-1937.

Le dimanche 15 novembre, notre salle des fêtes s'est donc ouverte pour la première fois ; constatons que ce coup d'essai fut un coup de maître.

De nombreux camarades, accompagnés de leurs familles, envahirent la salle et, en peu d'instants, toutes les places furent occupées.

Pour des raisons d'ordre pratique, il fut impossible aux organisateurs, et nous le regrettons tous, d'aviser nos camarades de province ; on dut se borner à avertir les membres de l'Union habitant la région parisienne. D'ailleurs, comme il s'agissait d'une expérience, il était sage de se montrer prudent.

Devant le succès, la preuve étant faite, nous ne pouvons que bien augurer de l'avenir, et nos camarades de province seront conviés par la voix du Bulletin à se joindre nombreux à nous, car tous les spectateurs ont emporté de cette fête familiale le meilleur souvenir.

Conan, récemment investi de la lourde charge présidentielle, a ouvert la fête par une courte allocution ; en termes excellents, il nous a rappelé

les raisons de la réalisation de la Maison de l'Aveugle permettant aux camarades de se rencontrer, de se mieux connaître, de resserrer entre eux les liens d'amitié. Il remercia les artistes qui nous apportaient un concours gracieux, puis il pria notre ami Bloch, membre de notre Comité d'Action, qui prit une part très active à la préparation de la fête, de présenter les artistes.

Avec beaucoup de verve, le speaker improvisé nous donna quelques indications sur le programme qui nous était offert. Nous eûmes alors le plaisir d'entendre Mlle Odette Gartenlaub, jeune pianiste âgée de quatorze ans, premier prix de piano du Conservatoire National de Musique de Paris, première nommée, qui exécuta, sur piano Erard, le *Treizième Nocturne* et la *Septième Valse* de Chopin, *Jardins sous la Pluie* de Debussy.

Quelle souplesse, quelle précision, quelle aisance, aussi quels applaudissements accueillirent cette interprétation expressive, fine et vigoureuse.

Un nouveau régal lui succéda. Mme Lowelly-Boulogne, qui a connu les plus grands succès sur les scènes de l'Opéra-Comique, de la Gaîté-Lyrique, dans nos grandes villes de province et dans les importants théâtres de l'étranger, nous a chanté, avec un goût exquis, d'une voix charmante, égale dans tous ses registres, *Ma Bien-Aimée* de Boelmann et la célèbre *Valse* d'Arditi. L'auditoire ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Du grand art nous passâmes au rire ; le joyeux comique Nicollot, du Kursaal, dans son désopilant répertoire, parvint par son grand talent, son sens de l'humour, ses gais propos, à dérider tous les fronts ; l'auditoire, après s'être abandonné à une douce hilarité, ne lui marchandait pas ses frénétiques acclamations.

M. Bloch annonça ensuite au public un court entr'acte permettant de transformer la salle en vue d'une sauterie, aux sons d'un très bon orchestre-jazz, dirigé par M. Blaustein, que tous nous connaissons et apprécions, car il nous a déjà fait danser, M. Blaustein étant chef d'orchestre du Palais d'Orsay.

Notre speaker nous prévint en même temps de l'ouverture de notre bal où nous avons trouvé, comme il nous le promettait, le meilleur accueil et, ce qui n'est pas à dédaigner, de bonnes consommations à des prix fort abordables.

Le bal fut très animé, nombreux furent les amateurs de foxs et de tangos ; pendant ce temps, ceux de nos camarades qui apprécient moins ou qui n'apprécient plus ce genre de distractions savouraient au bar de délicieux apéritifs ou se livraient au jeu passionnant de la belote.

Quand l'horloge impitoyable marqua l'heure de la séparation, tous exprimèrent leur grande satisfaction de la belle fête, le désir de voir ce genre de manifestations se multiplier, nos camarades espèrent, en effet, pouvoir souvent se rencontrer d'une façon aussi charmante dans notre maison. Puis on se quitta à regret en se disant : « A bientôt ! »

Bois.

NOS PROCHAINES FÊTES

Après le grand succès obtenu par la première fête donnée dans notre nouvelle Maison, le Conseil d'administration, certain qu'il répondait au désir de tous nos camarades, a confirmé sa décision d'organiser une série de manifestations diverses pendant la saison 1936-1937.

La première de ces manifestations a eu lieu, le 15 novembre ; le programme en a été très apprécié, tant pour la partie concert, qui intéressait l'unanimité des spectateurs, que pour la partie danse, qui réjouissait de nombreux groupes.

Les fêtes se succéderont donc et nous ferons tous nos efforts pour multiplier nos réunions amicales, tout en présentant chaque fois un programme varié et attrayant. Pour le moment, toutefois, nous sommes un peu freinés dans notre élan par diverses manifestations d'un autre ordre décidées par notre Conseil d'administration.

Le 6 décembre, notre Président se rendra à Cannes où il assistera à l'inauguration de la rue Brioux ; il déposera, à cette occasion, une palme sur la tombe de notre grand bienfaiteur.

Notre deuxième concert, suivi d'une sauterie, aura lieu le 20 décembre, à 14 h. 30 ; nous vous préparons un beau programme pour cette réunion. Puis nos fêtes se succéderont et vous serez toujours prévenus par la voix du Bulletin.

Sauf modifications indépendantes de notre volonté, nous avons l'intention de donner ensuite des fêtes le 14 février, le 11 avril, puis le 30 mai.

OUVERTURE DE NOTRE RESTAURANT

Nous avons le plaisir d'informer nos camarades que le restaurant de notre Maison est ouvert aux membres de l'Union et à leurs familles depuis le 1^{er} décembre.

Les prix des repas ont été fixés provisoirement de la façon suivante :

Petit déjeuner : 2 francs.

Déjeuner : 9 francs.

Dîner : 7 francs.

Ces prix sont majorés de 5 % pour le service.

Nous rappelons que le bar fonctionne depuis le 15 novembre à la satisfaction des camarades qui s'y sont déjà rencontrés.

Les camarades désireux de venir, soit déjeuner, soit dîner, sont priés, pour les commodités du service, de prévenir : le matin avant neuf heures pour le déjeuner et avant quatorze heures pour le dîner.

LA CAISSE DES PENSIONS

Nous extrayons, du projet de budget de 1937, les articles 82 à 85 concernant la Caisse des Pensions, et les communiquons ci-dessous pensant qu'ils pourront intéresser nos camarades :

ART. 82. — Il est institué, à partir du 1^{er} janvier 1937, une Caisse des pensions de guerre. Cette Caisse, dotée de l'autonomie financière, assumera la charge des pensions et accessoires de pensions attribués aux victimes de la guerre 1914-1918, en exécution des lois des 31 mars et 24 juin 1919 et des lois subséquentes, ainsi que la retraite du combattant instituée par les lois du 16 avril 1930 et du 31 mars 1932.

En outre, la Caisse des pensions assumera la charge en intérêt et amortissements des titres ou valeurs dont l'émission est prévue à l'article 83 ci-après.

ART. 83. — Les ressources de la Caisse des pensions comprennent :

1° Une subvention annuelle de 4.500 millions de francs pour laquelle un crédit d'égal montant sera inscrit au budget du Ministère des Pensions ;

2° Les dons et legs faits à la Caisse ;

3° Les recettes diverses et accidentelles ;

4° Dans la mesure où les ressources énumérées aux trois para-

graphes précédents ne permettront pas à la Caisse de couvrir les dépenses, le produit d'opérations d'emprunt réalisées dans des conditions fixées par décret contresigné par le ministre des Finances, après avis du Conseil d'administration de la Caisse des pensions de guerre.

Les titres qui seront émis en application de l'alinéa précédent bénéficieront de la garantie de l'Etat et seront assimilables aux valeurs de l'Etat français en ce qui concerne les emplois et placements ainsi que le régime fiscal.

ART. 84. — La Caisse des pensions de guerre est administrée par un Conseil d'administration dont la composition est la suivante :

Un sénateur, président ;

Deux députés ;

Six représentants des anciens combattants et victimes de la guerre, désignés par l'Office national des mutilés combattants et pupilles de la nation ;

Deux représentants du ministre des Pensions ;

Trois représentants du ministre des Finances ;

Un représentant de la Caisse des dépôts et consignations ;

Un représentant de la Caisse autonome d'amortissement ;

Un représentant de la Banque de France.

Les fonctions de président et de membre du Conseil d'administration sont gratuites.

ART. 85. — Un décret rendu sur la proposition du ministre des Pensions et du ministre des Finances déterminera les modalités de fonctionnement de la Caisse des pensions de guerre.

LA CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE

Le *Journal Officiel* a publié le texte d'un décret, daté du 18 novembre, qui proroge d'une année le délai pendant lequel les intéressés peuvent demander l'attribution de la croix du combattant volontaire.

Voici le texte de ce décret :

ARTICLE PREMIER. — Le délai d'un an, prévu à l'article 6 du décret du 28 novembre 1935, est prorogé jusqu'au 1^{er} décembre 1937 inclus.

ART. 2. — Les ministres de la Défense nationale et de la Guerre, de la Marine et de l'Air, sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel*.

CHIENS-GUIDES

Notre camarade Delfosse, de Valenciennes (Nord), nous demande d'insérer la note suivante relative aux chiens-guides :

« J'ai le plaisir d'informer les camarades, qui seraient désireux d'un chien-guide, qu'ils peuvent s'adresser en toute confiance à l'Œuvre Belge du Chien-Guide pour Aveugle, à Maffles, près Ath (Belgique).

« Cette Œuvre a été créée peu après la fermeture de « L'œil qui voit » à Vevey. Les premiers obstacles de la période des tâtonnements ayant été vaincus, elle peut maintenant fournir des chiens (malinois) à ceux qui en désireraient.

« L'école de Maffles est dirigée par M. Barbe, dresseur éminent, dont les chiens pistiers sont très connus de la police belge, et plusieurs fois primés. Il a fait d'ailleurs un stage en Allemagne pour s'adapter à l'éducation du chien-guide.

« Actuellement, le prix du chien, aussi bien dressé qu'à « L'œil qui voit », équipement et stage, serait de 3.000 francs belges environ, prix très intéressant malgré notre dévaluation.

« M. Jean Morel, aveugle civil de Beaurains-lez-Arras, m'écrit qu'il possède un de ces chiens depuis fin juillet, qu'il en est enchanté, que sa vie s'en trouve complètement changée et qu'il ne saurait trop recommander aux camarades le centre de Maffles. »

Note du Secrétariat. — Nous rappelons à nos camarades que Chanutet, Aveugle de Guerre, a créé une Ecole de chiens-guides à Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Le Conseil d'administration, suivant les directives qui lui ont été données par l'Assemblée générale de 1936, a apporté son concours au fonctionnement de cette Ecole.

LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 13 novembre 1936, publiant le décret du 31 octobre, sont promus :

Au grade d'officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur :

GABLE (Alphonse-Adolphe), ancien caporal du 8^e Régiment de tirailleurs algériens.

OCCRE (Charles), ancien soldat du 73^e Régiment d'infanterie.

TRUY (Gustave), ancien soldat du 120^e Régiment d'infanterie.

UNE DISTINCTION

Notre camarade Pannetrat, de Chaumont (Haute-Marne), est heureux de faire savoir aux membres de l'U.A.G. que, par arrêté ministériel en date du 10 octobre dernier, il a été promu officier de l'Instruction publique.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

BUREAU DU COMITÉ D'ACTION

Le Comité d'Action de l'U.A.G. s'est réuni, le lundi 23 novembre dernier.

Son Bureau a été composé de la façon suivante :

Président : M. de Traversay.

Vice-Présidentes : Mme Contamin, Mme L'Evesque.

Secrétaires : M. Bloch, adjoint au Trésorier; M. Iweins, secrétaire du Comité d'Action.

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 30 novembre 1936, une somme de 29.185 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.200 francs
— décès et palmes.....	14.550 —
— Caisse Maladie	12.535 —
— diverses	900 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 29.185 francs, une somme de 19.900 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-cinq demandes, dont deux n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade Abderahmann Ben Saad, de Lagouat (Tunisie), nous fait part de la naissance de sa fille Fatma, née le 20 octobre 1936.

Notre camarade et Mme May, de Bugeat (Corrèze), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Yvonne, née le 15 octobre 1936.

Notre camarade et Mme Masson, de Lannion (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur onzième enfant, Georgette, née le 18 novembre 1936.

Notre camarade Calmès, de Toulouse (Haute-Garonne), nous fait part de la naissance de sa petite-fille Maryse, née le 17 novembre 1936.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Couesnon, de Dinard (Ille-et-Vilaine), nous fait part du mariage de sa fille Madeleine avec M. Louis Villabon, célébré le 9 novembre 1936.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Décès

Nous apprenons le décès

— De notre camarade Lafon (Jean), de Montauban (Tarn-et-Garonne), décédé le 23 octobre 1936, à l'âge de soixante-quatre ans.

Né le 18 août 1872, à Montauban, soldat au 332^e R. I., réformé à 100 %, article 10, pour cécité, notre camarade laisse une veuve.

— De notre camarade Tisserand (Aristide), de Cosges, par Bletterans (Jura), décédé le 17 août 1936, à l'âge de cinquante-sept ans.

Né le 15 mars 1879, à Relans (Jura), soldat au 18^e R. I., notre camarade fut blessé, le 28 juin 1918, à Saint-Pierre-Aigle (Aisne). Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, il laisse une veuve et un enfant.

— De notre camarade Le Garlantezec (Edouard-Marie), de Guingamp (Côtes-du-Nord), décédé le 5 novembre 1936, à l'âge de quarante-deux ans.

Né le 12 août 1894, à Pont-Melvez (Côtes-du-Nord), soldat au 94^e Régiment d'infanterie, notre camarade fut blessé au Bois de la Grurie, le 10 février 1915. Réformé à 200 %, articles 10 et 12, pour cécité et blessures multiples, il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire.

— De notre camarade Gros (François), d'Albens (Savoie), décédé le 26 novembre 1936, à l'âge de quarante-deux ans. Né le 5 juin 1894, à Mognard, soldat au 68^e d'Infanterie, notre camarade fut blessé, le 27 mai 1917, à Craonne. Réformé à 120 %, articles 10 et 12, pour cécité et blessures multiples, officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et trois enfants.

— De la mère de notre camarade Jamet, de Paris, décédé le 24 novembre 1936, à l'âge de soixante et onze ans.

— De la femme de notre camarade Lucas, de Villedieu (Indre), décédée le 26 octobre 1936.

— De la femme de notre camarade Huc, de Pouzols (Tarn), décédée en novembre 1936.

— Du père de notre camarade Michel (Félix), de Marseille, décédé en novembre dernier.

— De la grand-mère de notre camarade Paul Lemaire, de Paris, décédée le 22 novembre 1936, dans sa quatre-vingt-treizième année.

— De la femme de notre camarade Breton, de La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

— Du fils de notre camarade Focé, de Lamastre (Ardèche), décédé le 20 novembre 1936, dans sa vingt-quatrième année.

— Du père de notre camarade Pannetrat, de Chaumont (Haute-Marne), décédé le 20 novembre 1936, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

PROCÈS-VERBAL
de la Réunion du Conseil d'Administration
du 24 Octobre 1936

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Bois, Conan, Lauté, Favret, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Fauvel, Grillet, Guillam, Izaac, Leveau, Malgat, Nicolai, Noireaux, Scapini.

Excusés : Bloncourt, Cabasson, Derunder, Laffargue, Lagarde, Muller, Robert (M.), Roy (G.), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Secrétaire général : Cabasson, Lagarde, Muller, Roy (G.).

A Scapini : Robert (M.).

A Amblard : Satgé.

A Noireaux : Derunder.

Assistaient également à la séance :

M. de Traversay, président; M. Iweins, membre du Comité d'Action; M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Berthet, Briant, Briffaut, Bur, Chardon, Hennebicq, Lambert (Roger), Leblond, Olivier, Rochelet, Rousseau, Sallot.

1° Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 3 octobre. Adopté à l'unanimité.

2° Situation financière de septembre. Adoptée à l'unanimité.

3° Election d'un membre du Bureau. Conan fait procéder à l'ouverture des enveloppes pour l'élection d'un membre du Bureau. Vingt-huit bulletins ont été reçus.

Le résultat s'établit ainsi : Guillam, 17 voix; divers, 4 voix; bulletins blancs, 7.

N'ont pas pris part au vote : Guillam et Bertrand.

(Le bulletin de vote de Bertrand nous est parvenu après la séance.)

Guillam est invité à prendre place au Bureau, qui est alors appelé à se répartir les fonctions.

Bois, doyen d'âge des vice-présidents, met le Conseil au courant des délibérations du Bureau; les membres du Bureau ont offert à Favret et Conan les deux principaux postes. Après accord entre eux, Favret ayant exprimé le désir de conserver le Secrétariat général qu'il assure depuis le mois de juin, la présidence de l'Union est confiée à Conan, qui l'accepte.

Le Bureau est ainsi constitué :

Président : Conan.

Vice-Présidents : Bois, Guillam, Lauté.

Secrétaire général : Favret.

Trésorier : L'Evesque (Gaston) (élu par l'Assemblée générale).

Conan remercie et félicite Scapini, Amblard et leurs collaborateurs de l'ancien Bureau et adresse ses souhaits de bienvenue au nouvel élu. Il remercie également le Comité d'Action de sa collaboration.

4° Favret informe le Conseil que la Société Immobilia, ayant dénoncé le contrat qui nous liait, le Bureau a entrepris immédiatement des démarches auprès de l'Union des Blessés de la Face, en vue d'envisager la collaboration de l'U.A.G. à l'émission des dixièmes de billets de la Loterie Nationale faite par les Gueules Cassées.

Le Bureau met le Conseil au courant du résultat des pourparlers.

Après échange de vues, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention : Céré, le Conseil accepte les propositions de l'Union des Blessés de la Face et fait confiance au Bureau pour établir un contrat avec les Gueules Cassées dans les meilleures conditions possibles.

L'Evesque expose son point de vue sur la propriété des lots non réclamés. Sa manière de voir n'est pas partagée par un certain nombre d'administrateurs, notamment Scapini, Amblard, Izaac, et le Conseil décide alors de charger la Commission de la Loterie, composée de MM. de Traversay, Bloch, Iweins, L'Evesque, de se mettre en

rapports avec la Société Immobilière pour la liquidation légale des lots non réclamés.

Désignation d'un délégué à la Confédération. Le Conseil désigne son Président Conan pour représenter l'Union en qualité de délégué à la Confédération. Lauté est nommé délégué suppléant.

Il est demandé à Conan de poser sa candidature lors de l'élection du Conseil d'administration de la Confédération.

Se sont abstenus sur cette question : Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Leveau, Malgat, Noireaux.

Le Conseil désigne Bois pour représenter l'Union à la Commission Supérieure de Surveillance et de Contrôle des soins médicaux.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

MASSOT (Alfred), aux Plaines, commune de Blaye-les-Mines (Tarn), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant.

LECLERCQ (Fernand-Joseph), 67, rue Hinemar, Reims (Marne), 100 %, article 10, titre provisoire, carte du combattant.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis, Massot en qualité de membre titulaire, et Leclercq de membre temporaire.

L'apposition dans un des salons de l'U.A.G. d'une plaque portant l'inscription : Salle « Les Amis des Soldats Aveugles », Président-Fondateur : Vallery-Radot ; Président : Général Sainte-Claire-Deville, est décidée par le Conseil.

Les plaques portant les inscriptions : Salle Maunoury, Salle Brioux et Salle Boetzel, autrefois dans l'immeuble Ballu, seront placées respectivement dans : la Salle des Fêtes, la salle du restaurant et la salle du Conseil.

Le 15 novembre prochain, une matinée artistique suivie d'une sauterie, sera donnée par l'U.A.G., dans notre Salle des Fêtes.

Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 17 décembre 1935, de M. Spazier (Louis-Frédéric), en son vivant demeurant à Paris, 98, rue du Faubourg-Saint-Martin, où il est décédé, le 2 janvier 1936, par lesquelles il lègue aux Aveugles de Guerre une somme de deux mille francs.

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son Trésorier pour l'encaisser en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Sur proposition du Bureau, le Conseil décide d'attribuer une subvention de 300 francs à la souscription ouverte pour le « Monument National aux Infirmières Françaises tuées à l'ennemi ».

En remplacement de Guillam, nommé Vice-Président, Grillet est désigné membre de la Commission de Caisse Fraternelle.

Lecture est donnée de lettres reçues de la Départementale de la Seine-Inférieure, des camarades Capelle et Niant.

Le Conseil autorise les Aveugles victimes civiles de la guerre, membres de l'Union, à se réunir chaque année dans une des salles de notre Maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 45.

PROCÈS-VERBAL
de la Réunion du Conseil de la Régionale
de Lyon et du Sud-Est
le 22 Octobre 1936

Le Conseil d'administration de la Régionale de Lyon s'est réuni, le 22 octobre 1936, à 17 h.30, sous la présidence de Mulsant.

Étaient présents : Mulsant, Petitdidier, Gerbelli, Cachet (délégué pour l'Ain), Finet (délégué des Savoies) et le trésorier voyant Fascina.

Le Conseil a repris le contact habituel de fin de vacances et délibéré sur les affaires courantes intéressant la Régionale et particulièrement l'Ain et les Savoies.

Après s'être entretenu sur les délibérations du Conseil d'administration de l'U.A.G. et après avoir pris connaissance de la détermination prise par le Président Scapini, le Conseil a voté à l'unanimité des administrateurs présents, l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil d'administration de la Régionale de Lyon, au cours de sa séance du 22 octobre 1936, ému de la regrettable détermination prise par le Président, notre camarade Scapini, lui exprime en la circonstance, avec tous ses regrets de le voir quitter la présidence, l'expression de son indéfectible reconnaissance pour l'œuvre accomplie depuis de longues années, ainsi que tous ses remerciements bien sincères.

« Les membres du Conseil d'administration sont convaincus que le camarade Scapini, Président honoraire de l'U. A. G., ne pourra s'abstenir de continuer à œuvrer à notre grande Union pour laquelle il s'est si largement dépensé et a contribué à en faire briller l'éclat parmi nous et dans tout notre cher pays. »

Le Conseil de la Régionale est également particulièrement heureux de la nouvelle distinction qui vient d'honorer son Président Mulsant, ainsi que la Régionale tout entière.

Le 14 juillet 1936, à l'occasion de la revue des troupes de la garnison, place Bellecour, le camarade président F. Mulsant, au cours de la prise d'armes qui a suivi, a été, en présence de sa famille et de ses amis, décoré de la croix du combattant volontaire par M. le Général Gouverneur Militaire, commandant la Place de Lyon.

Le Conseil d'administration de la Régionale, en félicitant son Président au nom de tous pour la distinction bien méritée, dont il est justement l'objet, lui renouvelle son attachement et ses sentiments de bonne camaraderie pour le fleuron qu'il vient d'ajouter à la Régionale de Lyon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 15.

Pour le Conseil d'administration :

Le Trésorier voyant :

J. FASCINA.

PROCÈS-VERBAL

de la Réunion de la Section
des Bouches-du-Rhône
du 28 Octobre 1936

Le Conseil d'administration de la Section des Bouches-du-Rhône s'est réuni, à Marseille, le mercredi 28 courant, sous la présidence du camarade Cabasson.

Étaient présents : Les camarades Cabasson, Chaullier, Dupuy, Fauchier, Michel (Eugène) et Roubaud.

Le Conseil approuve la situation financière de la Section, qui se solde par un avoir de 352 francs. Après un exposé fait par le Président des travaux de l'U.A.G., le Conseil approuve l'action de notre Bureau.

Il rappelle au Conseil d'administration de l'U.A.G. et au Bureau, trois questions qui tiennent particulièrement à cœur aux camarades des

Bouches-du-Rhône et sur lesquelles ils attirent à nouveau l'attention de notre organisme central :

- 1° Etude d'assurances en faveur des veuves de camarades.
- 2° Extension du Statut des Grands Invalides aux camarades qui n'en sont pas encore bénéficiaires.
- 3° Attribution de la Médaille militaire ou de la Légion d'honneur à tous les camarades qui n'en sont pas encore titulaires.

Le Conseil insiste à nouveau auprès du Bureau de l'U.A.G. pour que l'action en vue de la solution de ces trois questions ne se relâche pas.

Le Président : M. CABASSON.



COMPTE RENDU de la Réunion de la Section Régionale de Bordeaux le 8 Novembre 1936

Le Bureau de la Section Régionale de Bordeaux a tenu sa réunion semestrielle, le dimanche 8 novembre 1936.

Etaient présents : Brusson, président ; Almy, vice-président ; Laugt, secrétaire ; Lanuc, Michou, membres du Bureau, ainsi que les camarades Gouny, Magat et Marc.

Excusés : Tauzia et M. Sedard, trésorier.

Ordre du jour du Bureau :

- 1° Situation financière de la Section.

Lecture est donnée de la lettre de notre trésorier, M. Sédard, qui s'excuse, retenu par ses occupations professionnelles, de ne pouvoir assister à notre réunion.

La situation financière, au 8 novembre 1936, présente un solde créditeur de 1.378 fr. 65.

Dans sa lettre, M. Sédard a bien voulu nous donner l'assurance qu'il compte donner, dans quelque temps, un spectacle dans un de ses cinémas au profit de notre Section. D'avance, le Bureau lui adresse l'expression de sa profonde gratitude.

- 2° Fixation de l'Assemblée générale de 1937 de la Section :

Le Bureau décide, en principe, de la fixer au quatrième dimanche avant celle de l'U.A.G.

Il est bien entendu qu'en temps utile une convocation spéciale fera connaître à chacun des membres de la Section la date et le lieu de l'Assemblée annuelle. Il est rappelé, pour le bon ordre, que l'Assemblée annuelle du 29 mars 1936 a décidé que les Assemblées annuelles se tiendraient dorénavant dans la matinée avant le banquet.

- 3° Questions diverses.

Le camarade Brusson rend compte des dernières séances du Conseil d'administration de l'U.A.G. et nous le remercions des renseignements qu'il nous a fournis à ce sujet.

Il est décidé qu'une palme sera déposée, le 11 novembre 1936, au monument aux morts de la ville de Bordeaux.

La réunion du Bureau, commencée à midi, s'est terminée à 17 heures dans la plus franche cordialité.

Le Secrétaire : LAUGT.

AVIS DIVERS

Mme Lambert, veuve de notre camarade Gabriel Lambert, demeurant à Blanc-Mesnil, 139, avenue de la République, nous informe qu'elle céderait à de bonnes conditions un outillage de vannerie.

S'adresser directement à Mme Lambert, 139, avenue de la République, Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise).

M. Louis Larue, Aveugle de Guerre, à Larocheptot, par Nolay (Côte-d'Or), offre à ses camarades des bons vins de bouteille, vins de propriétaire, aux prix suivants :

Pinot blanc, Meursault, la caisse de 12 bouteilles : 108 francs.

Pinot blanc, Meursault, la caisse de 24 bouteilles : 200 francs.

Pinot blanc, Puligny-Montrachet, même qualité, même prix.

Ces vins font 13°5.

Pinot rouge, Chassagne-Montrachet, la caisse de 12 bouteilles : 96 francs.

Pinot rouge, Chassagne-Montrachet, la caisse de 24 bouteilles : 180 francs.

Ces vins font 12°5.

Le tout, Côte de Beaune, rendu franco domicile dans toute la France.

S'adresser directement à M. Larue, à Larocheptot, par Nolay (Côte-d'Or).

Notre camarade Niant (Simon), ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac (Dordogne).

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance

directe du propriétaire récoltant, à 9 francs la bouteille franco domicile de port et d'emballage, pour Paris et banlieue, et à 10 francs la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-Vert, Villemomble (Seine).

La Maison « Le Décor », papiers peints, 38, rue Ballu, Paris (9^e), nous fait savoir qu'elle consent aux Aveugles de Guerre une réduction de 20 % sur le montant de leurs achats.

Se présenter muni de la carte de membre de l'U.A.G.

LISTES DE DONATEURS

Mlle Coraly Valentie, Santos (Brésil), 200 fr. — Mme Condamin, Paris, 6 fr. — Une Beauceronne, 50 fr. — M. J. Charlot, Paris, 300 fr. — Mme Portus, Paris, 20 fr. — Mme Teilh, Loudun (Vienne), 20 fr. — Anonyme, 500 fr. — M. Masson, Mancieulles (Meurthe-et-Moselle), 60 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Une Bourguignonne, 25 fr. — Mme Théron, Château-Thierry (Aisne), 25 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité, 50 fr. — Mme Veuve Jean Schott, Hurtebise (Bas-Rhin), 100 fr. — M. Delanne, Remaucourt (Ardennes), 20 fr. — Divers, 1.049 fr. 80.

Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre

Anonyme, 50 fr. — Mme Nicolas, Paris, 30 fr. — M. Helf, Courbevoie, 10 fr. — M. Monin, Paris, 10 fr. — M. Greffier, Paris, 10 fr. — Mme Chavignat, Paris, 10 fr. — Mme Cabasset, Paris, 20 fr. — M. Duval, Paris, 100 fr. — Mme Burclot, 50 fr.

Tableau d'Honneur

IZAAG, Président honoraire.
SCAPINI, Président honoraire.
BOURQUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : BOIS, GUILLAM, LAUTÉ.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, IZAAG, LAFFARGUE, LAGARDE, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, *Vice-Présidente honoraire*.

Président : M. le baron de Traversay;

Vice-Présidentes : Mme Contamin;

Mme L'Evesque.

Secrétaires : M. Bloch, *adjoint au Trésorier*;

M. Iweins, *Secrétaire du Comité d'Action*;

M. Auterbe, *Sous-Directeur à la Compagnie L'Union*;

Mme du Bos;

Mme Broquin;

M. de Chaumont-Quitry;

M. Chepfer;

M. Pierre Chérot;

Mme Chevalier;

Mme Francis de Croisset;

Mlle Jalaguier;

Mlle d'Herbemont;

Mme Henri;

Mme Kalt;

Mme Lévy-Weis;

M. Mayer;

Mme Meyer;

Mme Mus;

M. Pascal.

Colonel de Traversay.

